

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Missions :

- > Il est en charge de la gestion totale des travaux et veille à leur réussite en conformité avec la commande, le délai, le budget, la qualité et la sécurité.
- > Le conducteur de travaux est responsable de l'exécution des travaux d'un ou de plusieurs chantiers.
- > Il définit les moyens de production (équipes, matériels, matériaux), rédige les rapports, dialogue avec tous les intervenants des chantiers.
- > Il est responsable des méthodes et de la qualité de l'ouvrage : il assiste les personnes qu'il commande.
- > Il connaît toutes les techniques de son métier et suit leur évolution. Il anticipe les éventuels problèmes liés à la sécurité.
- > Il est régulièrement en contact avec les clients (maîtres d'ouvrage).

Qualités :

- > Être responsable, organisé et méthodique
- > Apprécier la gestion de projet et le management
- > Avoir un bon relationnel et être à l'écoute
- > Être dynamique et pro-actif

Carrière :

La fonction de conducteur de travaux constitue un aboutissement dans la carrière d'un technicien du bâtiment et des travaux publics. Un conducteur de travaux expérimenté peut créer sa propre entreprise.

Après quelques années d'expérience le chef de chantier peut évoluer vers un poste de conducteur de travaux.

Formation :

- > BTS Travaux Publics ou DUT génie civil
- > Diplôme d'ingénieur
- > Formation ACQPA N3 – Conducteur de travaux

Titre professionnel de NIVEAU III :

- > de conducteur de travaux publics routes, canalisations, terrassement
- > de conducteur de travaux bâtiments et génie civil.